

Association RESPECTI-COEUR

Clinique Cardiologique
et des Maladies Vasculaires
Hôpital Laënnec
Bd Jacques Monod - Saint Herblain
44093 NANTES Cedex 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

CH CONSEIL ET AUDIT

**4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES**

Association RESPECTI-COEUR

**Siège Social :Clinique Cardiologique et des Maladies Vasculaires - Hôpital Laënnec
Bd Jacques Monod – Saint-Herblain – 44093 NANTES Cedex 1**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Association RESPECTI-CŒUR tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensembles des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

CH CONSEIL ET AUDIT

**4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation de l'association, celle-ci étant subordonnée au maintien d'un niveau de subventions publiques, non acquises à ce jour ; en cas de diminution significative du niveau de subventions accordé à RESPECTI-COEUR, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, pourrait s'avérer inappropriée.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

La note règles et méthodes comptables de l'annexe indique que le maintien du principe de continuité de l'exploitation dépend du niveau de subventions reçues au cours de l'exercice 2011. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

III – Vérifications et informations spécifiques

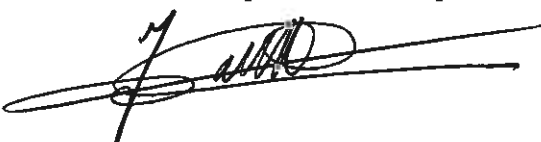
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nantes, le 14 mars 2011

CH CONSEIL ET AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Hugues de NEUVILLE
Associé responsable technique



ASSOCIATION RESPECTI-COEUR
BILAN AU 31 décembre 2010

	ACTIF		PASSIF	
	2010	2009	2010	2009
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES	
Matériels de bureau et informatique	3 396,63	3 396,63	Report à nouveau	1 173,58
Amortissements	2 856,87	2 768,13	Résultat de l'exercice	3 551,90
	539,76	628,50		4 725,48
ACTIF CIRCULANT			Subventions d'investissement	539,76
Organisme produits à recevoir		39 500,00	Fond dédiés sur subv. de fonctionnement	122 288,58
Produits à recevoir		1,85	DETTES	
			Fournisseurs divers	3 064,75
Disponibilités			Fournisseurs-Factures non parvenues	118 358,51
Compte courant	274 634,62	205 100,52	Charges sociales	648,00
Compte livret	6 567,35	6 478,82	Etat - Impôts et taxes	16,87
			Charges à payer	32 476,45
Charges constatées d'avances	376,67		Produits constatés d'avances	15,00
	282 118,40	251 709,69		282 118,40
				251 709,69

CH
Conseil et Audit

ASSOCIATION RESPECTI-COEUR
COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2010

CHARGES	2010		2009		PRODUITS D'EXPLOITATION	2010		2009	
CHARGES D'EXPLOITATION									
Achats									
Fournitures consommables	170,02		397,17		Prestations de services	3 356,25			
Prestations de services	3 270,45		985,49		Subventions ARS (ARH-URCAM)		413 200,00		459 200,00
Petits matériels et fournitures	55,80		97,08		- FIQCS				39 500,00
Fournitures administratives	3 447,89		3 105,05		- Education Patient Risques Artériel				
Autres achats et charges externes					Report des ressources non utilisées	89 912,66			
Charges locatives	7 742,62		8 216,75		Remboursements divers	413,40			77,00
Réparation sur biens mobiliers	96,00				Adhésions membres	260,00			1 105,00
Maintenance	1 269,10		1 269,10		Produits divers	0,90			5,01
Primes d'assurance	878,23		1 169,90		PRODUITS FINANCIERS				
Documentation	33,35		305,48		Intérêts livret bleu	88,53			104,88
Mise à disposition CHU	95,05		742,49						
Infirmières mises à disposition	182 065,50		174 333,38						
Diététiciennes mises à disposition	54 722,25		54 927,63						
Personnel médical mis à disposition	19 232,75		27 829,06						
Personnel administratif mis à disposition	22 849,30		29 301,73						
Psychologue mis à disposition	8 937,18								
Commissaire aux comptes	3 064,75		2 990,00						
Frais de gestion	5 545,47		6 701,98						
Honoraires Diététiciennes			550,00						
Honoraires Infirmières	24 239,00		32 564,30						
Forfait de suivi - Infirmières	2 200,00		3 050,00						
Honoraires Médecins	2 904,00		5 104,00						
Forfait de suivi - Médecins	15 642,00		27 380,00						
Honoraires Cardiologues	16 000,00		16 000,00						
Honoraires Sophrologie			495,00						
Annonces et insertions	100,00		100,44						
Déplacements patients	560,19		498,45						
Voyages & Déplacements	3 452,25		3 473,34						
Missions	353,84		100,00						
Réceptions	34,33		27,00						
Frais télécommunication	922,61								
Frais postaux	6,96		1 153,56						
Frais Hébergement Internet	401,86		401,86		PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Services bancaires & assimilés	57,56		57,69		Dons	470,00			880,00
Cotisations	20,00		20,00		Quote part subvention d'investissement	88,74			396,08
Etat impôts et taxes					Transfert de charges d'exploitations	150,00			42,21
Formation professionnelle continue	16,87								
Charges de personnel									
Rémunérations brutes	1 067,48								
Cotisations sociales	424,72								
Medecine du travail	130,00								
Autres charges de gestion courante									
Charges diverses	1,88		0,22						
Dotation aux amortissements									
Dot. aux amortis. sur immo. corporelles	88,74		396,08						
Fonds dédiés subventions	122 288,58		89 912,66						
TOTAL DES CHARGES	504 388,58		493 656,89		TOTAL DES RECETTES	507 940,48			501 310,18
Résultat de l'exercice (Excédent)	3 551,90		7 653,29		Résultat de l'exercice (Déficit)	0,00			0,00
TOTAL	507 940,48		501 310,18		TOTAL	507 940,48			501 310,18

CH
Conseil et Audit

Respecti-Coeur

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2010

Total du bilan : 282 118,40€

Résultat : excédent de 3 551,90€

➤ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité et d'exploitation
- permanence des méthodes comptables (fixité) et de comptabilité d'un exercice à l'autre
- de spécialisation (ou indépendance) des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

➤ CONTINUITE D'EXPLOITATION

La situation actuelle permet d'honorer les dettes à l'échéance ; l'association fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible.

En 2011, il existe une incertitude sur le niveau des subventions qui seront octroyées à l'association, compte tenu des restrictions budgétaires pratiquées par l'Etat et les autres organismes publics financeurs.

En tenant compte de cette incertitude, le conseil d'administration a conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice :

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a diminué de 16 000€ le montant de la subvention FIQCS attribuée pour l'année 2010.

CH
Conseil et Audit

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ;
- Selon les termes du Règlement du C.R.C. du 03.11.2005, il est fait application de l'annexe simplifiée. En conséquence les principes suivants sont appliqués :
 - Durées d'usage (linéaire ou dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables.
 - Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, ici de 3 ans pour le matériel de bureau et informatique et 10 ans pour le mobilier. La dotation de l'exercice s'élève à 88,74€.

➤ **SUBVENTIONS**

- ARS : 413 200 euros pour 2010.

➤ **PRESTATIONS DE SERVICE**

- Prestations de formation : 3 356,25 euros

➤ **DON**

- Dons : 470 euros

➤ **EXPLICATIF CONCERNANT LES FONDS DEDIES**

L'ARS a attribué à Respecti-coeur une subvention à hauteur de 429 200€ pour l'année 2010. Ce financement a été diminué de 16 000€ en fin d'année suite à une diminution de l'enveloppe FIQCS. Le réseau a donc perçu 413 200€.

La subvention 2010 FIQCS n'a pas été utilisée dans sa totalité, des fonds dédiés ont donc été comptabilisés pour un montant de 113 543,73€. Des dépenses seront faites en 2011 à la hauteur de ces fonds dédiés en plus de l'utilisation de la subvention 2011.

La dotation pour fonds dédiés comptabilisés en 2009 a été reprise en 2010 pour leur totalité, soit 51 795,16€.

En novembre 2009, l'URCAM et l'assurance maladie avaient attribué 39 500€ au réseau dans le cadre de l'appel d'offre FNPEIS pour l'Education thérapeutique du patient. Ce projet a débuté début 2010 et se poursuit en 2011. Le montant de la subvention non utilisée au 31/12/2009 avait été constaté en fonds dédiés à hauteur de 38 117,50€. Cette dotation a été reprise pour sa totalité en 2010.

Au 31/12/2010, le financement n'a pas été utilisé dans sa totalité, de nouveaux fonds dédiés ont été comptabilisés pour un montant de 8 744,85€

Les fonds dédiés permettent ainsi de constater l'engagement subsistant à l'égard du tiers financeur, d'utiliser les fonds pour l'action à laquelle ils sont affectés. Cet engagement est comptabilisé au passif du bilan par le biais du compte 194000 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.

CH
Conseil et Audit

➤ **TABLEAU DE COMPARAISON DES MASSES SIGNIFICATIVES**

	2009	2010
Achats	4 585	6 944
Frais généraux	398 763	373 426
Charges de personnel et assimilés		1 639
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	89 913	122 289
Subvention FIQCS	459 200	413 200
Subvention FNPEIS	39 500	
Prestations de formation		3 356

➤ **TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES**

Ressource	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention FNEPEIS	39 500	38 117,50	29 372,65		8 744,85
Subvention FIQCS	413 200	464 995,16	351 451,43		113 543,73
TOTAL	452 700	503 112,66	380 824,08		122 288,58

➤ **REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS**

(article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

- Rémunérations globales : Néant
- Avantages en nature : Néant

CH
Conseil et Audit

CH
Conseil et Audit